

Ville d'Avrillé – 49240
Séance du conseil municipal du 21 septembre 2018

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
Décision modificative de crédits n°2 - Année 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2017 approuvant le budget primitif 2018.

Caroline HOUSSIN SALVETAT expose :

Des modifications de crédits sont rendues nécessaires afin de répondre soit à des obligations légales, soit à de nouveaux besoins.

Je vous propose de retrouver sur le tableau joint les écritures concernées.

Considérant la présentation faite en commission Finances et économie le 13 septembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition d'effectuer des modifications de crédits.
- **AUTORISE** les modifications de crédits exposées en annexe jointe.

Adopté, 5 abstentions

Extrait certifié conforme,
Avrillé, le 21 septembre 2018
Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Adjointe au maire

Chargée des Finances, de l'Économie et aux Solidarités



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 21 septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à l'hôtel de ville en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc LAFFINEUR, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Annie DARSONVAL, Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Philippe HOULGARD, Éric BRETAULT, Laurent PRÉTROT, Bénédicte ANTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Adjoint.

Mesdames et Messieurs Philippe BOLO, Alain DELETRE, Claude CAILLARD, Ludovic BOULEAU, Dian RUTTEN, Patrick GRISILLON, Annick PICAULT, Karen GALLOP-HUMEAU, Pierrette MANNO, Johann DANTANT, Roger Gautier, Gérard ROUSSEAU, Jean-Paul XHAARD, Catherine JAMIL, Blandine ADAMCZUK-ALLARD, Dominique DREULLE **Conseillers Municipaux.**

Secrétaire de Séance : Pierrette MANNO

Pouvoirs

Emmanuelle CROCHEMORE avait donné pouvoir à Annie DARSONVAL

Réjane MARIE avait donné pouvoir à Alain DELETRE

Chantal LE RAY DEMAURE avait donné pouvoir à Bénédicte ANTIER

Jules TRIBONDEAU avait donné pouvoir à Dian RUTTEN

Danielle MORAIN avait donné pouvoir à Annick PICAULT

Jean-François DUPIC avait donné pouvoir à Pierrette MANNO

Alix CRÉZÉ avait donné pouvoir à Johann DANTANT

Cécile HÉRISSON avait donné pouvoir à Gérard ROUSSEAU

Martine LEMAIRE avait donné pouvoir à Catherine JAMIL

FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL : VILLE

ch		imp		Dépenses		Recettes		ch		imp	
				Total opérations de transfert		0,00 €				0,00 €	
042	5811	Dotation aux amortissements		600 000,00 €							
		Total opérations d'ordre		600 000,00 €		0,00 €				0,00 €	
		RESULTATS REPORTEES								0,00 €	
011	6226	Honoraires		40 000,00 €		700 000,00 €		77		7788	
011	615221	Entretien bâtiments culturels		20 000,00 €		21 077,00 €		77		7788	
011	6188	Frais d'installation modulaires		18 000,00 €		5 000,00 €		74		7478	
011	6257	Animations		18 000,00 €		3 550,00 €		74		7485	
011	62878	Convention tramway avec ALM (viabilité hivernale + entretien)		27 000,00 €		22 000,00 €		70		70876	
65	6574	Subvention amicale du personnel		600,00 €		2 500,00 €		74		7478	
65	6574	Subvention Livre Association des amis du génie		500,00 €							
		Besoins des services				124 100,00 €				754 127,00 €	
		Régularisation CU				0,00 €				0,00 €	
		TOTAL		724 100,00 €		754 127,00 €				754 127,00 €	
023	Virement à la section d'investissement			30 027,00 €							
		Total dépenses de fonctionnement		754 127,00 €		754 127,00 €				754 127,00 €	
		Total recettes de fonctionnement				754 127,00 €				754 127,00 €	
				0,00 €							

BUDGET PRINCIPAL : VILLE**INVESTISSEMENT**

Opé°		imp	Dépenses		Recettes		ch	imp
445	2031		Etude projet informatique GED	-30 000,00 €				
445	2051		Logiciels informatiques	-10 000,00 €				
445	2183		Matériels bureautiques	-7 000,00 €				
441	2184		Réserves mobilier divers	10 000,00 €				
428	2184		Mobilier maison associative	25 000,00 €				
438	2188		Matériels piscines pour utilisateurs	12 000,00 €				
Total opérations de transfert				0,00 €				
041	2111		Acquisition à l'euro symbolique - 118 av. Pierre Mendès France (ALTER PUBLIC)	7 438,00 €	600 000,00 €	040		281318
041	204422		Cession à l'euro symbolique - retrocession parcelle à particulier	590,00 €	7 438,00 €	041		1328
Total opérations d'ordre				8 028,00 €	608 028,00 €			2111
RESULTATS REPORTEES				0,00 €				
RESTES A REALISER REPORTEES				0,00 €				
445	2188		Panneaux numériques (terrassment)	1 200,00 €	500 000,00 €	024		024
hors	2041		Fonds de concours ALM éclairage public	2 570,00 €	-566 441,00 €	16		1641
441	2188		Mobilier pour accueil de loisirs Bois du Roy	2 000,00 €	-112 000,00 €	13		1321
432	2313		Salle de musique amplifiée (révisions prix de fin de marché)	4 000,00 €	-300 000,00 €	13		1321
Besoins des services				9 770,00 €	-620 257,00 €			
hors	2041512		Fonds de concours CU					
			Compte de tiers ALM					
458111	4581		Fonctionnement					4582
458112	4581		Investissement					4582
Régularisation CU				0,00 €				
TOTAL				17 798,00 €	-12 229,00 €			
RESULTATS REPORTEES				0,00 €				
RESTES A REALISER REPORTEES				0,00 €				
Besoins des services				9 770,00 €	-620 257,00 €			
Compte de tiers ALM								
Fonctionnement								4582
Investissement								4582
Régularisation CU				0,00 €				
TOTAL				17 798,00 €	-12 229,00 €			
Virement de la section de fonctionnement					30 027,00 €			021
Total dépenses d'investissement				17 798,00 €				
Total recettes d'investissement					17 798,00 €			

Accusé de réception en préfecture
09-214900151-20180925-PRF-PRV-2018-486-LES
Date de télétransmission : 25/09/2018
Date de réception préfecture : 25/09/2018

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Pour mémoire montant cumulé voté 2018	Nouvelle proposition	Montant total de la subvention 2018
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT							
6574	Subvention à caractère culturel	Participation aux frais de fonctionnement	Association des amis du génie	Association	- €	500,00 €	500,00 €
6574	Subvention à caractère social	Participation aux frais de fonctionnement	Amicale du personnel	Association	12 000,00 €	600,00 €	12 600,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20180921-2018-70-DE
Date de télétransmission : 25/09/2018
Date de réception préfecture : 25/09/2018

NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Décision modificative de crédits n°2 - Année 2018

La section de fonctionnement est équilibrée à 754 127 €

En recettes, il convient d'enregistrer en produits exceptionnels :

- 2 indemnités à percevoir par la Ville (cf délibérations spécifiques proposées au présent Conseil) :
 - 700 K€ : protocole d'accord transactionnel avec l'assureur SMACL afin de solder le sinistre VENTURA,
 - 21 K€ : jugement rendu par la CRC sur la gestion du trésorier pour l'exercice 2015

S'ajoutent à cela, des subventions obtenues (CNDS pour la fête du sport de 5 K€, de la mission centenaire 14-18 de 2,5 K€) et le retour sur les comptes de la Ville des recettes liées à l'entretien de la ligne de tramway soit 22 K€ (*recettes prévues sur les lignes de tiers « Communauté Urbaine » par erreur au BP*).

En dépenses, les crédits nouveaux pour les besoins des services s'élèvent à 124,1 K€ dont 123 K€ sur le chapitre 011 « charges générales ». On retrouve, pour les plus importants :

- 40 K€ d'ajustement de crédits pour les honoraires d'avocats,
- 20 K€ pour la réparation du chauffage au Centre Culturel et à la médiathèque,
- 18 K€ de frais divers liés à l'installation des modulaires au GS St Exupéry,
- 18 K€ d'ajustement de crédits sur les animations : Avrillé en Transat, Avrillé O'grand Air, finale de football et fête du sport,
- 27 K€ de crédits pour l'entretien de la ligne de tramway (*dépenses prévues sur les lignes de tiers « Communauté Urbaine » par erreur au BP*).

En opérations d'ordre, un ajustement des dotations aux amortissements de 600 K€ apparaissant également en recettes d'investissement.

Le virement à la section d'investissement s'élève 30 K€.

La section d'investissement est équilibrée à 17 798 €

En zones grisées :

- **Les opérations de transfert** permettant de ventiler des crédits existants sur d'autres lignes budgétaires. Il s'agit avant tout de constater le report sur 2019 du projet informatique de GED (gestion électronique de documents) et de réaffecter les crédits ainsi rendus disponibles sur des besoins nouveaux liés également aux matériels et mobiliers : 10 K€ pour la réserve matériels divers ; 25 K€ pour équiper la maison associative en mobilier ; 12 K€ pour l'acquisition de matériels d'aquatraining pour la piscine.

- **Les opérations d'ordre** : enregistrement d'opérations patrimoniales d'entrée et de sortie d'actifs dans le cadre de transactions à l'euro symbolique, soit 8 028 € (hors dotations)

En recettes, les produits de cession rattachés à la vente du site de la Perrière (500 K€) et le virement de 30 K€ de la section de fonctionnement (cf supra) permettent d'annuler l'emprunt initialement prévu au BP (-566 K€). D'autre part un ajustement à la baisse des subventions d'investissement à percevoir est opéré pour s'aligner sur le calendrier des travaux à venir.

En dépenses, il s'agit principalement de prévoir des crédits pour des ajustements budgétaires demandés par les services pour 9,8 K€.

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans le tableau de synthèse joint à la délibération.